



FAQ

Blaarmeersen été 2024

Est-ce que je peux accéder gratuitement à la zone de plage de Blaarmeersen?

◦ Je suis gantois

Si vous êtes gantois, vous pouvez accéder gratuitement à la zone de plage. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de réserver. Pour profiter d'un accès gratuit (Gantois, personne assimilée à un Gantois, etc.), un document d'identité est indispensable.

◦ Je ne suis pas gantois et j'ai moins de 12 ans

Chaque visiteur de moins de 12 ans peut accéder gratuitement à la zone de plage. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de réserver.

◦ Je ne suis pas gantois mais j'étudie à Gand

Si vous n'êtes pas gantois mais étudiez à Gand, vous pouvez accéder gratuitement à la zone de plage. Lors de votre premier passage, vous avez besoin d'une pièce d'identité prouvant que vous étudiez à Gand. Il peut s'agir d'une carte d'étudiant ou d'un document écrit délivré par la direction de votre école.

◦ Je ne suis pas domicilié à Gand mais un de mes parents habite à Gand

Si un de vos parents est domicilié à Gand, vous êtes assimilé à un Gantois et pouvez donc accéder gratuitement à la zone de plage. Attention : lors de votre premier passage, vous devez prouver votre lien de parenté au moyen d'une attestation officielle. Il est possible d'être assimilé à un Gantois jusqu'à l'âge de 26 ans.

Dois-je réserver à l'avance ?

- Non. Si vous n'êtes pas gantois, vous n'êtes pas obligé de réserver à l'avance, mais c'est toutefois recommandé et encore plus avantageux. Réserver un ticket à l'avance, jusqu'au jour de votre passage à 09 h 00, ne coûte qu'1 euro par personne.
- Les personnes qui n'ont pas réservé peuvent acheter un ticket, sur place ou en ligne, pour 5 euros par personne (si encore disponible). Vous pouvez réserver via www.reserveren-blaarmeersen.be.
- Les Gantois, les titulaires d'un abonnement et les visiteurs de moins de 12 ans n'ont pas besoin de réserver.

Les groupes doivent-ils réserver à l'avance ?

Réserver à l'avance n'est pas obligatoire mais est toutefois recommandé. Les groupes à partir de 11 personnes ((non-)Gantois) peuvent réserver en envoyant un mail à blaarmeersen.strand@farys.be

- Les groupes qui réservent à l'avance profitent des avantages suivants :
- Accès garanti à la plage durant les journées de grande affluence.
- Vous pouvez utiliser l'entrée réservée aux groupes.

Prix du ticket à partir de 12 ans : seulement 1 euro par personne (gratuit pour les Gantois et les moins de 12 ans).

ATTENTION : les groupes doivent réserver au moins 1 semaine à l'avance. Sinon, des tickets peuvent toujours être réservés via www.reserveren-blaarmeersen.be. Vu que, par réservation, un maximum de 10 tickets peut être réservé, il convient de réserver plusieurs fois.



Est-il obligatoire de faire enregistrer une carte d'identité ?

Pour profiter d'un accès gratuit (Gantois, personne assimilée à un Gantois, etc.), un document d'identité est indispensable. Ici, le document le plus approprié est la carte d'identité électronique.

Les documents d'identité suivants sont également valables :

- Passeport
- Permis de conduire
- Carte d'identité étrangère
- Carte de séjour

Les visiteurs qui ont acheté un ticket/abonnement ne doivent plus se faire enregistrer à l'aide d'une carte d'identité électronique avant d'obtenir l'accès à la zone clôturée.

Je ne suis pas gantois mais je viens régulièrement à Blaarmeersen. M'est-il possible d'acheter un abonnement ?

Pour les visiteurs réguliers, un abonnement peut être intéressant :

- Un abonnement personnel coûte 10 euros
- Un abonnement familial (4 personnes à partir de 12 ans) coûte 30 euros (4 euros par personne supplémentaire à partir de 12 ans)

L'achat d'un abonnement familial nécessite un certificat attestant la résidence principale de chaque membre de la famille.

Faut-il, pour se baigner, tenir compte de règles vestimentaires spécifiques ?

Il n'y a pas de règles vestimentaires spécifiques.

Quand peut-on se baigner ?

Il est uniquement possible de se baigner lorsque le drapeau est vert.

- Pendant l'avant-saison (à partir de mai) et l'après-saison (jusqu'au 16 septembre), la baignade est autorisée en semaine de 13 h 00 à 19 h 00 et le week-end de 11 h 00 à 19 h 00.
- Pendant la haute saison (du 24 juin au 31 août inclus), elle est autorisée tous les jours de 11 h 00 à 19 h 00.

Peut-on diffuser de la musique ?

On peut diffuser de la musique dans la zone « Springveld ». Dans la zone « Zonnebad », qui est une zone de loisirs calme, c'est interdit.

Les sports de ballon sont-ils autorisés ?

Les sports de ballon sont autorisés dans la zone « Springveld ». Dans la zone « Zonnebad », qui est une zone de loisirs calme, c'est interdit.

Plezante plek voor iedereen, dankzij